

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET



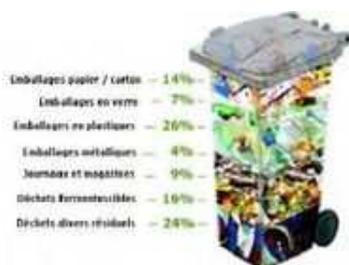
GASPILLAGE

La gestion
des déchets

sur
le territoire

du Pays de
Blain

RAPPORT ANNUEL 2016



Collecte



Tri



Recyclage



Valorisation



Protection



Réemploi

Communauté de Communes
de la Région de Blain
Service Environnement
1 avenue de la Gare
BP 29 – 44130 BLAIN
Tél : 02 40 79 09 92
www.pays-de-blain.com

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 prévoit dans son article 98 que le Président de la Communauté de Communes de la Région de Blain présente chaque année à son assemblée délibérante un rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers. Ce rapport permet d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets qui est mise en œuvre au niveau intercommunal, d'orienter les décisions à prendre dans le cadre d'un contexte local particulier et de sensibiliser le grand public sur la problématique des déchets et de leur élimination.

Ce rapport est également adressé à chacun des Maires des communes membres du Pays de Blain pour une présentation auprès de son conseil municipal.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est enfin tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes ainsi que de l'ensemble des structures adhérentes.

NB : dans les communes de 3 500 hab. et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
------------------	----------

PRESENTATION GENERALE

1 - LE TERRITOIRE CONCERNÉ	4
2 - LA COMPETENCE EXERCEE	4
3 - L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	4
3.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OM _r)	5
3.2 La collecte sélective des déchets recyclables	6
3.3 La collecte en déchèterie	8
3.4 Les autres collectes et services du Pays de Blain	10

INDICATEURS TECHNIQUES

1 - EVOLUTION DE LA POPULATION	14
2 - EVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX	14
3 - EVOLUTION DES TONNAGES D'OM_r	15
4 - EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE	16
5 - EVOLUTION DE LA COLLECTE EN DECHETERIE	17
5.1 Le détails par flux	18
5.2 Le détail par déchèterie	19

INDICATEURS FINANCIERS

1 - LES SOURCES DE FINANCEMENT	20
1.1 La TEOM	20
1.2 Les recettes d'exploitation	20
1.3 Les recettes provenant des eco-organismes	20
2 - LES SOUTIENS ECO-EMBALLAGES	21
3 - LES SOUTIENS ECO-FOLIO	22
4 - LES SOUTIENS ECO-SYSTEMES	22
5 - LES PRINCIPAUX COÛTS	22
6 - LE BILAN FINANCIER 2016	24
6.2 Section d'Investissement	24
6.1 Section de Fonctionnement	24

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1 - LE TERRITOIRE CONCERNÉ

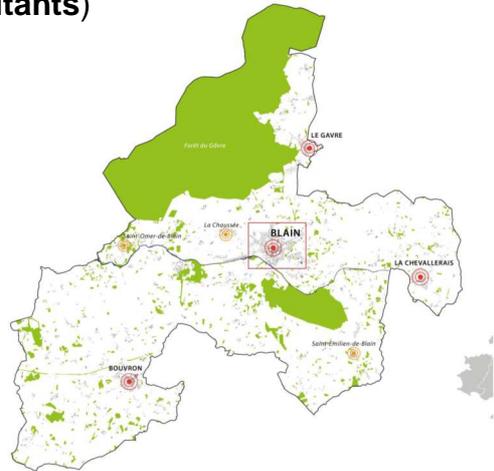
Le Pays de Blain assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses 4 communes membres (**16 303 habitants**)

Blain : 9 825 habitants

Bouvron : 3 093 habitants

La Chevallerais : 1 538 habitants

Le Gâtve : 1 847 habitants



Source : Populations DGF 2016

2 - LA COMPETENCE EXERCEE

Le Pays de Blain exerce la fonction d'autorité organisatrice en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, et assume pour cela l'ensemble des tâches liées à la *prévention* (communication, sensibilisation) et à la *collecte des déchets* des habitants (collecte en porte à porte, collecte sélective, création et gestion des déchèteries).

Pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers collectés, le Pays de Blain adhère au *Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique* (SMCNA). C'est au sein de cette structure, qui regroupe 5 communautés de communes du nord du département, que sont définies les différentes filières de valorisation et de recyclage de nos déchets.

Avec l'assistance du service déchets et de la commission Environnement & Développement Durable, l'autorité organisatrice :

- Définit et organise les missions du service public (réponses aux attentes et besoins des usagers, accès aux services, prospective, plan d'actions, évaluation des politiques publiques),
- Met en œuvre les moyens spécifiques et définit la politique de financement du service public,
- Détermine les conditions d'exercice du service public (niveau de service, qualité de la prestation, choix des modes de gestion),
- Assure la gestion et la maîtrise d'ouvrage de son patrimoine,
- Contrôle l'exécution des missions par les opérateurs publics ou privés.

Dans ce cadre, le service déchets assure la gestion :

- de la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- des 2 déchèteries intercommunales de BLAIN et de BOUVRON,
- des 48 Points d'Apport Volontaire pour le tri sélectif des emballages et des papiers,
- des contrats de délégation de service public et des marchés transversaux relatifs à l'élimination des déchets ménagers et assimilés (marchés publics de fournitures de conteneurs à déchets, de lavage des conteneurs à déchets, d'achat de véhicules de collecte, etc.)

Le Service DECHETS participe également à la définition de la politique de gestion des déchets du Pays de Blain et a en charge le suivi, le contrôle des contrats de collecte et assurent les relations avec les habitants du territoire intercommunal.

3 - L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

La collecte en porte à porte ou en point de regroupement des OMr se fait de manière hebdomadaire avec 2 circuits de ramassage réalisés tous les jours par la régie du Pays de Blain.

Le volume du bac mis à disposition des habitants pour déposer leurs déchets ménagers non recyclables et non dangereux dépend du nombre de personnes qui occupent le foyer :

En sectorisation individuelle (bourgs et hameaux densément peuplés) :

- 1 à 2 personnes : 120 L
- 3 personnes : 140 L
- 4 à 5 personnes : 240 L
- 6 personnes et + : 340 L

Pour les points de regroupement (zone rurale, habitats épars) :

- Groupement de 2 maisons : 340 L
- Groupement de 5 maisons : 660 L



Conteneur individuel 120 L



Conteneur collectif 660 L

3.1.1 Le calendrier de collecte

Chaque habitant bénéficie d'un ramassage par semaine.

Pour couvrir la totalité du territoire intercommunale, le Pays de Blain organise tous les jours 2 circuits de collecte (cf. annexe 1).

Communes / Secteurs	Jours de collecte des OMr
Blain	Lundi (Secteur 1) - Mardi (secteur CHS) - Jeudi (Secteur 2) – Vendredi (Secteur 3)
Saint Omer de Blain	Mercredi
Saint Emilien de Blain	Jeudi
Bouvron	Mardi (Bourg) - Jeudi (Campagne)
La Chevallerais	Vendredi
Le Gâvre	Mercredi

NB : Le service n'étant pas rendu les jours fériés, la collecte s'effectue dans la mesure du possible le lendemain du jour prévu.

3.1.2 La filière d'élimination des OMr

Les ordures ménagères collectées sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Briuelles à TREFFIEUX où ils sont directement enfouis. Ce site de traitement est la propriété du SMCNA dont fait partie le Pays de Blain.

3.1.3 La collecte des professionnels

Le service public d'élimination des déchets est par définition strictement réservé aux particuliers (ménages). Il peut cependant être étendu aux petites entreprises (non ménages) à condition que leurs déchets soient semblables aux déchets produits par les ménages, et dans les mêmes volumes.

Ces déchets professionnels assimilables aux OMr peuvent alors être collectés par le Pays de Blain au même titre que ceux des ménages et avec les mêmes moyens (contenant et règles de collecte identiques aux particuliers).

Le volume maximal mis à disposition est toutefois limité à 240 L par semaine pour les entreprises. A l'exception des « gros producteurs » (métiers de bouche, restaurant, EPHAD, etc.) qui peuvent se voir équiper de conteneurs de 660 L et d'un deuxième passage semaine afin de respecter les normes sanitaires qui s'imposent à ce type d'établissements.

3.2 La collecte sélective des déchets recyclables

De la même façon que pour les ordures ménagères, la collecte sélective est assurée en régie directe par le Pays de Blain. 1 camion-grue effectue quotidiennement le vidage des colonnes de tri PAPIERS, VERRE et EMBALLAGES.

3.2.1 Modalités de collecte

La collecte sélective s'effectue exclusivement par le biais de Points d'Apports Volontaires (PAV) ou « Points Tri » répartis sur l'ensemble du territoire (cf. annexe 2).

3 types de déchets recyclables sont ainsi récupérés : les papiers-journaux-magazines, les emballages ménagers en verre et les emballages légers en plastique, métal et carton.

50 PAV sont répartis sur l'ensemble du Pays de Blain et **165 colonnes** sont à la disposition des habitants pour réaliser le tri sélectif de leurs déchets ménagers : 42 colonnes à VERRES insonorisées ; 50 colonnes PAPIERS ; 73 colonnes EMBALLAGES LEGERS.

3.2.2 Répartition par commune :

Communes	Nombre de Points Tri	Nombre de contenants	Ratio d'équipement
Blain	28	97	1 PAV pour 351 habitants
Bouvron	11	39	1 PAV pour 281 habitants
La Chevallerais	4	17	1 PAV pour 385habitants
Le Gavre	7	24	1 PAV pour 264 habitants

3.2.3 Calendrier de collecte

La fréquence de vidage des différents PAV et le nombre de conteneurs en place sont calculés pour permettre d'optimiser au mieux la collecte et de réduire les couts en tenant compte des indicateurs suivants :

- Rapport nombre de conteneurs vidés / distance parcourue
- Rapport temps de collecte / tonnages récupérés

Objectif de service : faire en sorte que lorsqu'un habitant se présente à son PAV de proximité, celui-ci trouvent toujours de la place pour déposer ses déchets recyclables triés dans au minimum 1 des conteneurs présents sur site.

Les colonnes de tri EMBALLAGES sont ainsi vidées au minimum une fois par semaine (2 à 3 fois pour les PAV les plus fréquentés), et les flux PAPIERS et VERRE tous les 15 jours, sur la base de l'organisation théorique suivante :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
PAPIERS (4 communes)	EMBALLAGES (Blain / Le Gavre)	VERRE (4 communes)	EMBALLAGES (La Chevallerais / Bouvron)	EMBALLAGES (PAV prioritaires avant week-end) + Entretien Véhicule



Nouveau modèle 2016 de colonne aérienne pour le tri sélectif

3.2.4 Destination des déchets ménagers recyclables

A l'instar des OMr, les flux issus de la collecte sélective sont confiés au SMCNA qui détermine, matériau par matériau, les différents lieux de dépotage vers lesquels le Pays de Blain doit les acheminer.

Ainsi, les papiers récupérés sur les Points Tri (conteneur BLEU) sont envoyés à *Saint-Herblain*, sur la plateforme de regroupement de la société PAPREC, tandis que le verre ménager et les emballages ménagers issus des conteneurs de tri VERT et JAUNE sont transportés à *Treffieux* sur le centre de tri des Briulles.

Le verre ménager et les papiers partent ensuite directement vers les usines de recyclage (massification sur les plateformes de Saint-Herblain et de Treffieux avant rechargement dans des camions semi-remorques pour optimiser les coûts de transport).

Les emballages ménagers recyclables, quant à eux, passent sur une chaîne de tri afin d'être séparés selon la nature du matériau qui les compose (Carton, Métal ou Plastiques) et de repartir distinctement vers des usines de recyclage spécialisées.

3.3 La collecte en déchèterie

Les habitants du Pays de Blain ont à leur disposition 2 déchèteries intercommunales situées respectivement à BLAIN, zone d'activités des Bluchets, et à BOUVRON, lieudit La Gare.

3.3.1 Fonctionnement

Ces deux déchèteries sont exploitées en régie directe par la communauté de communes et le bon fonctionnement de ces équipements est assuré par une équipe de 3 agents (2 Equivalent Temps Plein). Le Pays de Blain propose ainsi aux habitants une solution de reprise de leurs déchets volumineux ou dangereux 6 jours sur 7, avec une amplitude horaire d'accueil du public de 37 heures/semaine.

3.3.2 Jours et heures d'ouverture Public

	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Déchèterie intercommunale de Blain	Après-midi		Après-midi	Après-midi	Après-midi	Matin et après-midi
Déchèterie intercommunale de Bouvron		Matin et après-midi				Matin et après-midi

Les horaires d'ouverture au public étant :

- Le matin de 9h00 à 12h00
- L'après-midi de 14h00 à 18h00

3.3.3 Conditions d'accès

L'accès à ces 2 déchèteries intercommunales est strictement réservé aux habitants des 4 communes du Pays de Blain. Les entreprises du territoire peuvent également utiliser les services des déchèteries intercommunales à condition que la nature et les quantités de déchets apportés sont assimilables aux apports d'un particulier (hors déchets dangereux et déchets spécifiques d'une activité professionnelle).

Tous les véhicules se présentant à l'entrée des déchèteries doivent arborer une vignette d'accès (à coller sur le pare-brise, à l'avant gauche du véhicule), délivrée sur demande et présentation d'un justificatif de domicile, au siège de la communauté de communes ou directement sur site auprès du gardien de la déchèterie (vignette VERTE pour les particuliers, JAUNE pour les professionnels).

L'accès est gratuit pour les particuliers. Pour les professionnels, le dépôt en déchèterie est payant selon le type et le volume des déchets déposés (redevance spéciale DECHETERIE).

3.3.4 Modalités de collecte

Les déchèteries du Pays de Blain proposent 15 filières de valorisation :

- Les cartons
- Les déchets métalliques / ferraille
- Les bouteilles et bocaux en verre
- Les déchets encombrants (i.e. déchets volumineux non dangereux et non recyclables)
- Les déchets inertes (gravats, matériaux de construction, terre)
- Les déchets du bois (poteaux, palettes, bardages, etc.)
- Les déchets d'ameublement (meubles, tout ou partie de mobilier)
- Les déchets électriques et électroniques (DEEE)
- Les déchets dangereux des ménages (solvants, peintures, produits chimiques, produits phytosanitaires, bidons souillés, huiles mécaniques et végétales, etc.)
- Les piles
- Les déchets piquants-coupants des particuliers (DASRI)
- Les consommables d'impression
- Les déchets verts des jardins (tontes, tailles, branchages)
- Les pneumatiques usagés (opérations spéciales)
- Les déchets de fibro-ciment (opérations spéciales)

Les agents de déchèterie accueillent et orientent les usagers vers la zone de dépôt adaptée. En fonction du taux de remplissage des alvéoles et des conteneurs à déchets, le gardien de déchèterie effectuent les demandes d'enlèvement auprès de la société privée chargée de récupérer et de transporter les déchets triés vers les usines de valorisation déterminées par le SMCNA.

3.3.5 Destination des déchets déposés en déchèteries

DÉCHETS	TRANSPORTEUR	SITE DE REPRISE	DESTINATION
TOUT-VENANT DE DECHETERIE	BARBAZANGES TRI OUEST (BTO)	Centre d'enfouissement des Brioules - TREFFIEUX (44)	Enfouissement
GRAVATS et DECHETS INERTES DE DECHETERIE	BARBAZANGES TRI OUEST	Centre d'enfouissement des Brioules - TREFFIEUX (44)	Réutilisation sur site (construction des pistes d'accès aux alvéoles)
BOIS DEPOSE EN DECHETERIE	BARBAZANGES TRI OUEST	Plateforme de tri BTO - CHATEAUBRIANT (44)	Tri, reconditionnement et revente comme matières premières aux entreprises du bois
DECHETS D'AMEUBLEMENT	VEOLIA	Plateforme de tri ARC EN CIEL - COUERON (44)	Tri, démantèlement et revente comme matières premières aux entreprises de recyclage (métal, bois, plastique)
DECHETS VERTS APPORTES EN DECHETERIE	-	Déchèteries de BLAIN et de BOUVRON (44)	Transformation sur site en compost de déchets verts
CARTONS DES DECHETERIES	BARBAZANGES TRI OUEST	Plateforme de tri BTO - CHATEAUBRIANT (44)	Tri, reconditionnement et revente comme matières premières aux entreprises papetières
DECHETS DANGEREUX	CHIMIREC	Usine de traitement CHIMIREC - JAVENE (35)	Traitement / Recyclage
PILES ET BATTERIES	COREPILE	Usine PAPREC D3E - CESTATS (33)	Traitement / Recyclage

DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE	ECOSYSTEME	Centre d'accueil D3E ENVIE44 - SAINT-HERBLAIN (44)	Démontage, dépollution, revente matières premières
DECHETS DE SOINS DES PARTICULIERS	SMCNA	Usine VALORENA - NANTES (44)	Incinération
VERRE MENAGER	PAYS DE BLAIN	Centre de tri des Brioules - TREFFIEUX (44)	Reconditionnement et revente à la société SAINT GOBAIN (33)

3.4 Les autres collectes et services du Pays de Blain

3.4.1 La collecte des textiles usagés (TLC)

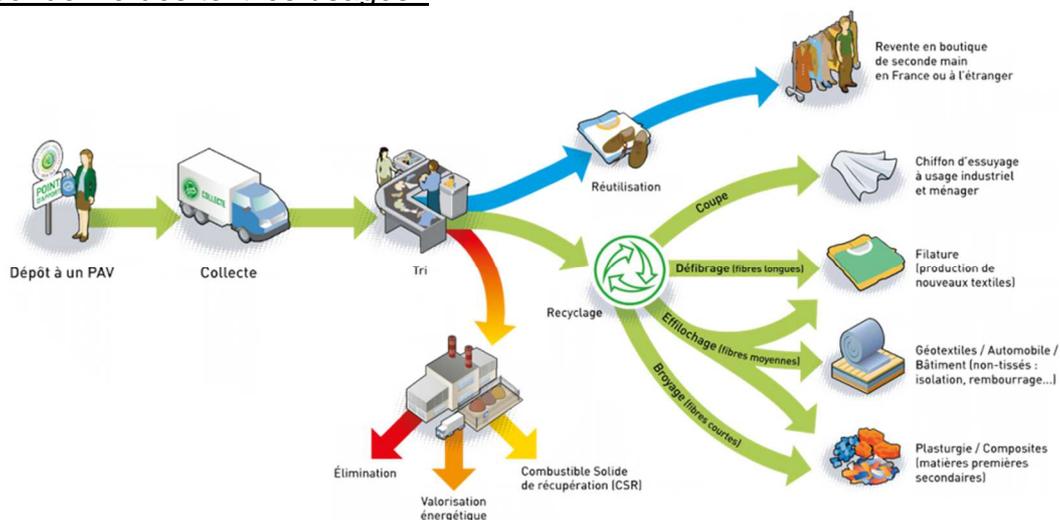
Sur le Pays de Blain, un service de collecte des TLC (Textiles, Linges de maison et Coordonnerie usagés) a été mis en place en 2013 avec l'aide d'opérateurs du territoire (Croix Rouge et Secours Populaire) et d'acteurs de collecte comme l'association Le Relais Atlantique (Emmaüs) et d'une société privée (Next-Textiles).

Opérateurs	Outils mis en place sur le Pays de Blain	Secteur couvert
Croix Rouge	Vestiaires-Magasins	Blain
Secours Populaire	Vestiaires-Magasins	Blain
Le Relais Atlantique	14 bornes de collecte	Bouvron - La Chevallerais Le Gavre
Next-Textiles	11 bornes de collecte	Blain

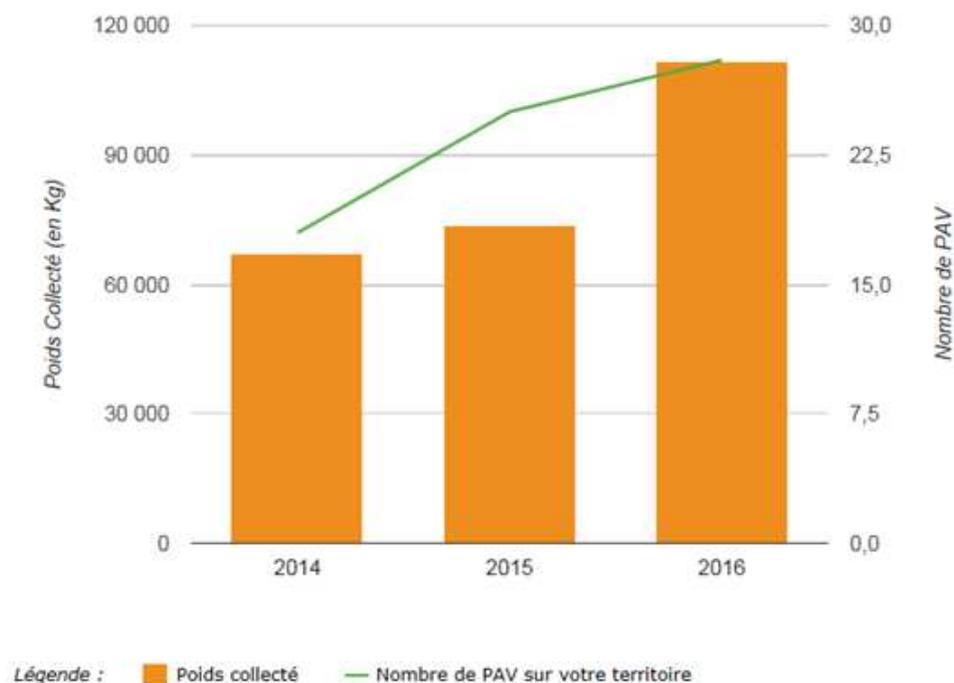
En sachant qu'au niveau national, le taux de captage des TLC était de 3 kg/habitant en 2015, et que l'objectif fixé par l'agrément d'Eco-TLC pour la période 2014-2019 est d'atteindre 4,6 kg par habitant d'ici 2019, les performances du Pays de Blain sur les TLC s'avèrent très satisfaisantes.

Depuis la mise en place du dispositif, ce sont plus de **5,3 kg/hab/an de TLC** qui ont été détournées des ordures ménagères pour pouvoir être recyclés, transformés et réutilisés. Les pièces en bon état sont revendues en friperies en France ou à l'étranger (59,4 %), et les articles non réutilisables sont transformés afin d'être valorisés en nouvelles matières ou en énergie (40,3 %).

▪ La seconde vie des textiles usagés :



▪ Les chiffres de la collecte des TLC sur le Pays de Blain (données ECO-TLC) :



▪ Evolution des performances depuis 2014

	2014	2015	2016
PAV	18	25	28
Population	15431	15593	15787
Poids collecté (Kg)	67483	73694	111728.03
Poids collecté par habitant (Kg)	4.37	4.73	7.08

3.4.2 La collecte des papiers et des cartons des professionnels

En partenariat avec l'ESAT des Ateliers Blinois, le Pays de Blain a mis en place en 2010 un service expérimental de ramassage hebdomadaire des papiers et des cartons auprès des PME (artisans et commerçants) du bourg de Blain. Déployé initialement sur le bourg de Blain, le périmètre d'intervention des équipes de ramassage s'étend progressivement à l'ensemble du territoire. En 2016, ce sont les bourgs de Saint-Omer de Blain et du Gâvre qui ont été intégrés au périmètre d'intervention des équipes de collecte, avec un total ce aujourd'hui de **37 entreprises participantes** (artisans et commerçants).

3.4.3 La collecte des papiers et des cartons des établissements publics et des écoles

En parallèle des collectes « Entreprises », le Pays de Blain assure également le ramassage des papiers et des cartons des administrations et des établissements scolaires de Blain et du Gavre. **19 sites publics** sont ainsi incités à trier leurs papiers et cartons.

Via cette opération (public et professionnels) ce sont près de **400 m³ de papiers et de cartons** qui sont ainsi récupérés et valorisés tous les ans par le Pays de Blain.

***NB :** L'extension de ce service aux communes de Bouvron et de La Chevallerais est à l'étude.*

3.4.4 La Recyclerie

Fidèle à son slogan "Trions pour moins enfouir", le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) a ouvert sa première Recyclerie en 2011, dans le cadre d'une phase expérimentale initialement conduite sur la commune de LA CHEVALLERAI, puis à SAVENAY avec la création d'une zone de dépôt et d'une boutique plus grande et mieux équipée. Fort de ce succès, une deuxième recyclerie a ouvert ses portes sur la commune de BLAIN en juin 2013 afin de faciliter l'accès des usagers à un équipement.

Heures d'ouvertures BLAIN :
Recyclerie, 6 rue Gustave Eiffel - 44130 Blain- Tél : 02 40 87 95 24

Boutique et Dépôt

	Matin	Après Midi
Mercredi	9h30-12h30	14h00-18h00
Vendredi	-	14h00-18h00
Samedi	9h30-12h30	14h00-18h00

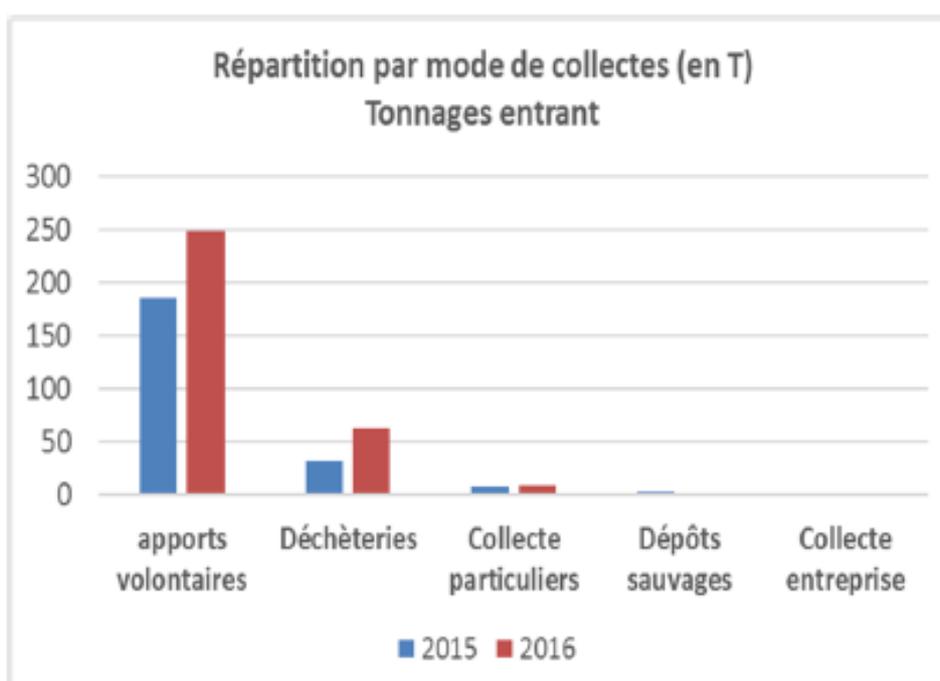
Les objectifs de la recyclerie :

- Diminuer les quantités de Tout-Venant dans les déchèteries
- Favoriser le réemploi d'objets pouvant encore servir

En 2016, la Recyclerie Nord-Atlantique a ainsi collecté et trié **320 tonnes de matériel donné** par les habitants au sein des boutiques solidaires ou via les conteneurs-relais présents en déchèteries. **38% est valorisé par réemploi, 50% orienté vers les filières de recyclage** et seulement 12% vers l'enfouissement.

La recyclerie a également une fonction solidaire, puisqu'elle propose des emplois à des personnes qui ont été éloignées durablement du monde du travail, par l'intermédiaire de son partenariat de gestion avec les associations d'insertion AIRE et ACCES-REAGIS.

Les tonnages entrants : soit 321 tonnes en 2016



3.4.5 La maintenance des conteneurs OMr et des colonnes de tri

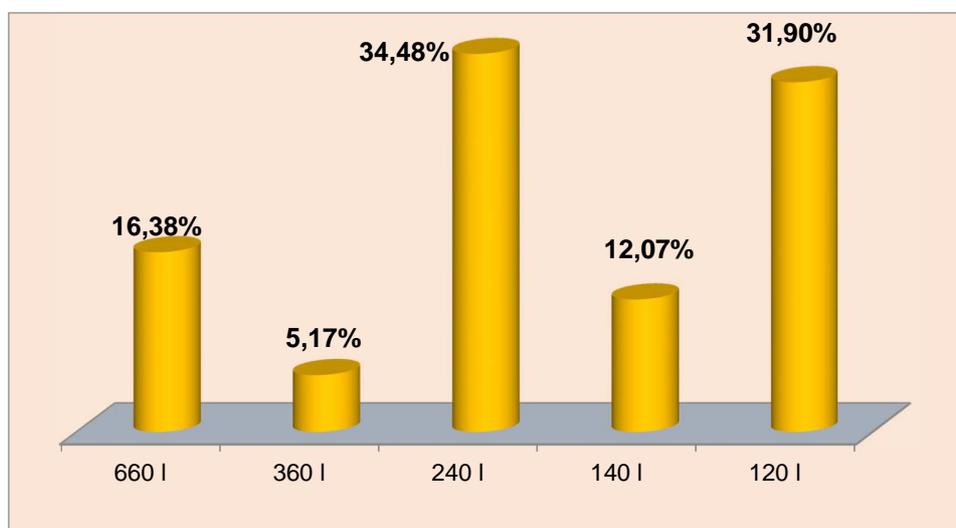
Le Pays de Blain assure en régie la maintenance et la gestion de son parc de conteneurs à déchets (bacs OMr individuels et collectifs, et colonnes aériennes de tri sélectif).

319 conteneurs OMr neufs et 27 nouvelles colonnes de tri ont été achetés pour couvrir les besoins au cours de l'année 2016. La collectivité se fournit auprès de la société TEMACO-PLASTIC OMIUM pour les conteneurs OMr et de la société PLAST UP pour les conteneurs de tri.

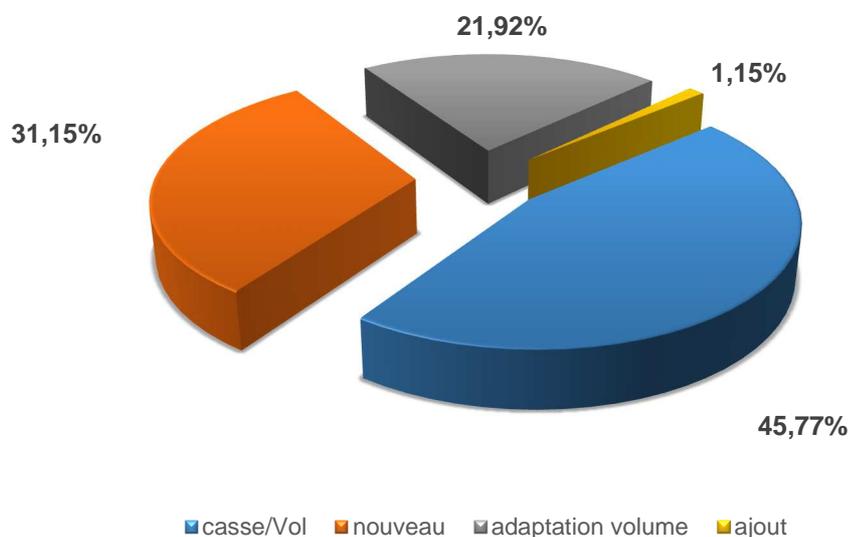
***NB :** 2016 a vu l'arrivée d'un nouveau modèle de colonne de tri, d'un encombrement au sol réduit, il dispose désormais d'une trappe dite « PMR » permettant aux enfants et aux personnes à mobilité réduite d'utiliser les conteneurs de tri.*

La distribution des conteneurs aux habitants et le remplacement des conteneurs usagés est également assurée par la collectivité. **232 opérations de livraisons** ont ainsi été réalisées en 2016, essentiellement suite à la casse ou au vol du bac en place.

▪ Volume des conteneurs les plus distribués sur le Pays de Blain :



▪ Les motifs de livraison d'un nouveau conteneur OMr :



INDICATEURS TECHNIQUES

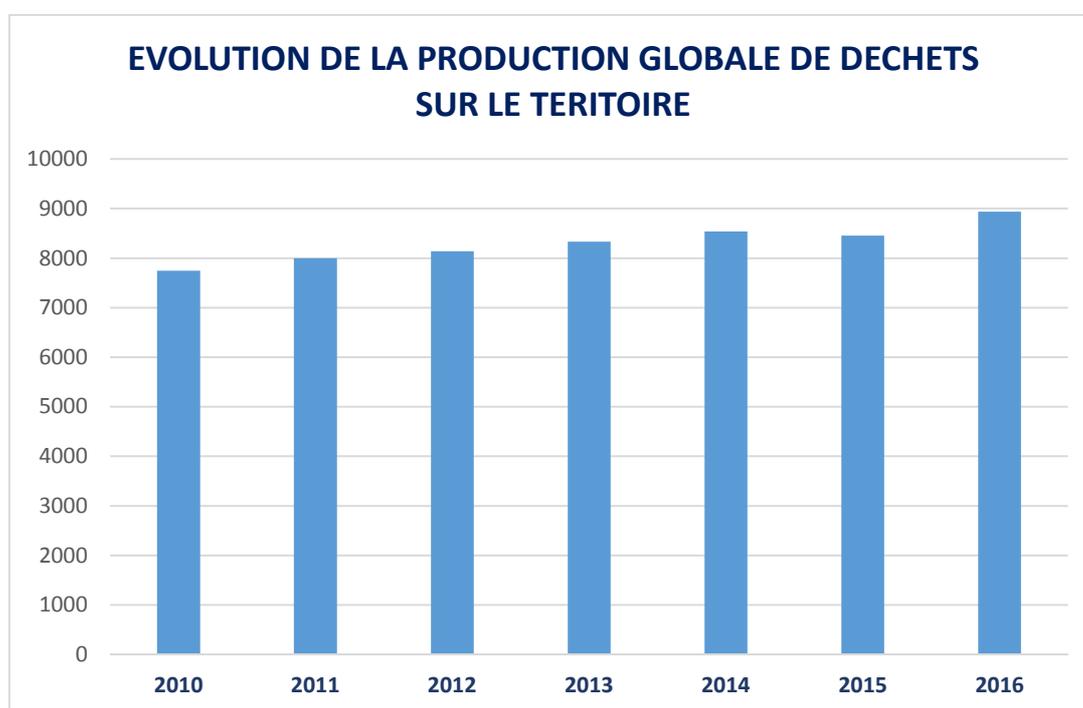
1 - EVOLUTION DE LA POPULATION

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'habitants	14 246	14 717	14 906	15 431	15 709	16 153	16 303
Evolution	/	+3,31%	+1,28%	+3,52%	+1,80%	+2,83%	+0,93%

2 - EVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX

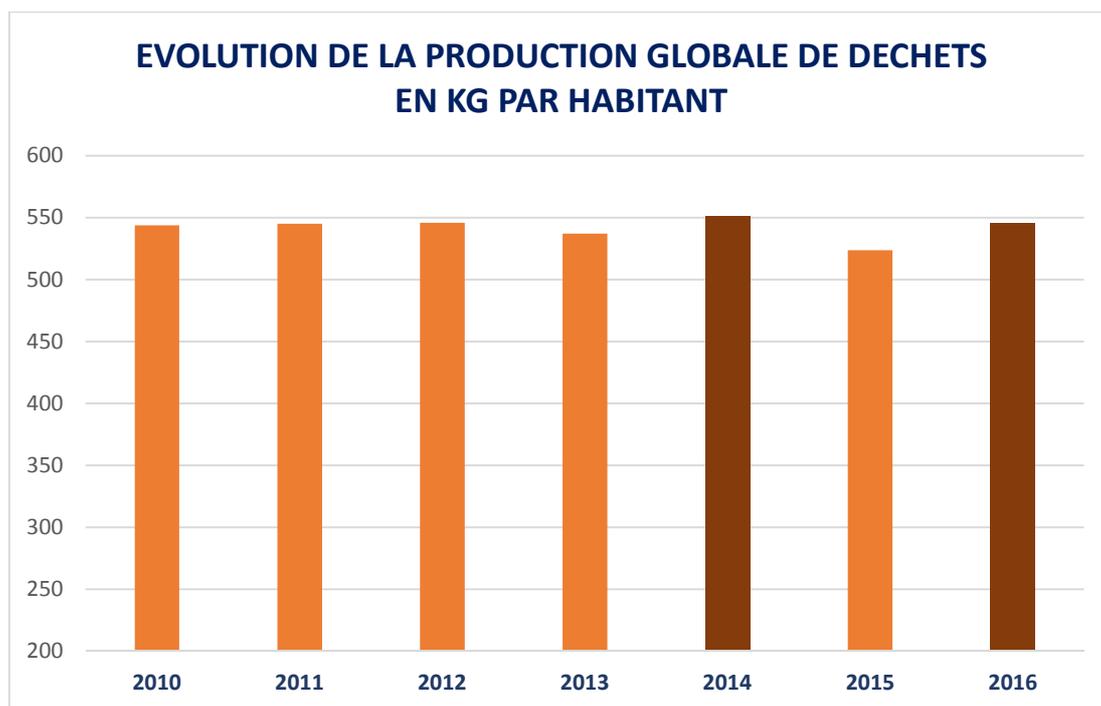
En 2016, la production totale de déchets ménagers et assimilés a atteint **8 936 tonnes**. Cela représente un ratio par habitant de **548 kg**. Une quantité qui continue d'augmenter, du fait de la forte l'évolution démographique du secteur, mais aussi par le biais de caractéristiques annuelles particuliers.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production globale (t)	7 748	8 022	8 137	8 288	8 660	8 458	8 906
Ratio (kg/hab)	544	545	546	537	551	524	546
Evolution	/	+0,24%	+0,15%	-1,61%	+2,64%	-5,02%	+4,33%



Une quantité totale de déchets qui augmente annuellement de 2,3% depuis 2010, et qui suit en cela le même rythme que la population.

Rapporté à l'habitant, la production globale de déchets tend cependant à diminuer, même si des efforts sont toujours à réaliser.



L'augmentation de la population fait logiquement augmenter la quantité globale de déchets produits et collectés par le service sur le territoire. On note toutefois une tendance générale à la baisse du ratio de production par habitant sur la période 2010-2016, et ce malgré 2 épiphénomènes quantifiés en 2014 et 2016, qui viennent ralentir cette évolution :

- 2014 : les 3 flux augmentent simultanément sans lien direct avec l'évolution démographique. Le passage à la redevance incitative sur les territoires voisins (CEEG en 2012 et la CCRN en 2013) pourrait expliquer un export d'une partie des déchets des EPCI limitrophes vers les outils de collecte du Pays de Blain restés accessibles (OMr + 1% ; Collecte Sélective + 11% ; déchèteries + 5%)
- 2016 : importante augmentation de la quantité de **déchets inertes** apportés à la déchèterie de BLAIN (+20%) liée à la saturation des exutoires jusqu'alors utilisés par les services techniques de la commune de Blain pour évacuer les terres de curages et autres déchets de démolition (cf. 4.5 Evolution de la collecte en déchèterie)

3 - EVOLUTION DES TONNAGES D'OMr

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production OMr (t)	3 148	3 163	3 145	3 023	3 066	3 004	2 932
Evolution production	/	+0,48%	-0,57%	-3,88%	+1,42%	-4,62%	-3,76%
Ratio (kg/hab)	214	215	211	195	195	186	179
Evolution ratiion	/	+0,47%	-1,86%	-7,58%	0%	-4,62%	-3,76%

Depuis 2010, année de lancement du 1^{er} PLPDMA, la quantité de déchets jetés sans aucun tri dans la poubelle par les ménages a été réduite de **16%**. Le poids de la poubelle moyenne a ainsi perdu 35 kg en 6 ans.

4 - EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evo 2010- 2016
Verre	624	606	589	606	744	713	679	+9%
Papiers	389	366	396	363	344	351	333	-14%
Emballages	182	193	213	233	245	250	262	+44%
TOTAL	1 195	1 165	1 198	1 202	1 333	1 315	1 274	+7%
Ratio (kg/hab)	83,88	79,16	80,37	77,89	84,85	81,34	78,14	-7%

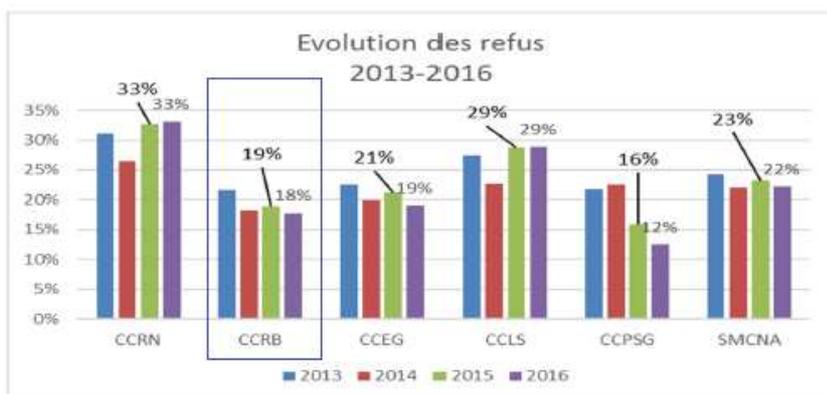
Les performances de la collecte sélective continuent d'évoluer favorablement sur le gisement des Emballages Reyclables (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, cartonnets d'emballages) avec une nouvelle hausse de 4,80% par rapport à 2015, mais marque le pas sur les 2 autres gisements que sont les emballages en verre (- 4,77%) et les papiers (-5,13%).

Concernant le gisement des PAPIERS l'évolution à la baisse est générale et s'observe depuis plusieurs années, puisque que sur ce produit le tonnage collecté par la collectivité a diminué de 14% entre 2010 et 2016, malgré l'augmentation du nombre de points tri installés sur le territoire et les actions de communication.

Pour autant, les papiers ne sont pas mal triés. Cette évolution à la baisse du gisement PAPIERS collecté traduit les effets de la dématérialisation croissante des supports de communication et de travail (ex : généralisation de la numérisation des documents et des démarches) et par le déploiement du STOP PUB sur les boîtes aux lettres (1 foyer équipé d'un STOP PUB = 40 kg de papiers économisés chaque année en publicités non distribuées).

Globalement, la baisse de la quantité de déchets issus de la collecte sélective n'est pas négative, car elle ne s'accompagne pas par ailleurs par une augmentation des refus de tri sur le chaîne de valorisation ou par une augmentation des refus de collecte sur les poubelles. C'est donc une conséquence logique des efforts de prévention consentis par la population pour réduire sa production globale de déchets (triés et non triés).

Aujourd'hui le **taux de recyclage du Pays de Blain se stabilise à 30%** (rapport entre les tonnages issus de la collecte sélective par rapport aux tonnages OMr + Collecte Sélective) et le taux de refus mesuré sur la chaîne de tri continue de diminuer pour atteindre seulement 18%.



Soit 22 % des refus pour le
SMCNA en 2016
(base de calcul logiciel E-Tem
centre de tri de Treffieux)

POINT PREVENTION

L'objectif du label « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchets » et du 2^{ème} PLPDMA du Pays de Blain (période 2016-2018) étant une **baisse de 10% des DMA** (Déchets Ménagers et Assimilés), il implique d'obtenir une baisse de la production de déchets sur l'ensemble des gisements, que ce soit sur les tonnages OMr, Collecte Sélective et Déchèterie.

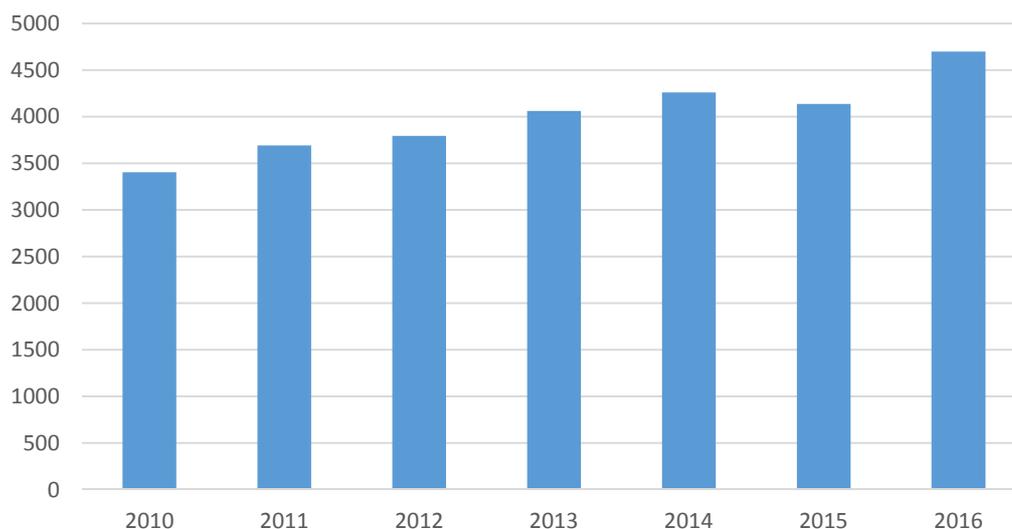
Au terme de l'année 2016, la baisse observée sur la partie Collecte Sélective est de 7% par rapport à 2010, et de 16% sur les OMr.

5 - EVOLUTION DE LA COLLECTE EN DECHETERIE

Les flux collectés en déchèterie ont vu leur volume augmenté chaque année du fait des règles de tri imposés aux habitants (mise en place de nouvelles filières de valorisation au fil des ans et des réglementations), des modes de consommation (auto-entreprise, auto-construction) et de la dynamique immobilière du secteur (rénovation habitat ancien en campagne et en bourg). Les déchèteries sont devenues le **1^{er} outil de tri des habitants** et concentrent aujourd'hui **53 % du tonnage total** de déchets produits sur la communauté de communes, tout gisement confondus.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage déchèteries (t)	3 404	3 694	3 797	4 063	4 261	4 139	4 700
Ratio (kg/hab)	239	251	255	263	271	256	288
Taux de captage	44%	46%	47%	49%	50%	49%	53%

Evolution des tonnages apportés en déchèteries



Entre 2010 et 2016, la quantité totale de déchets déposés dans les 2 déchèteries intercommunales **a augmenté de 38%**, pour atteindre aujourd'hui un ratio de production par habitant de 288 kg/an (soit 49 kg de plus par rapport à 2010).

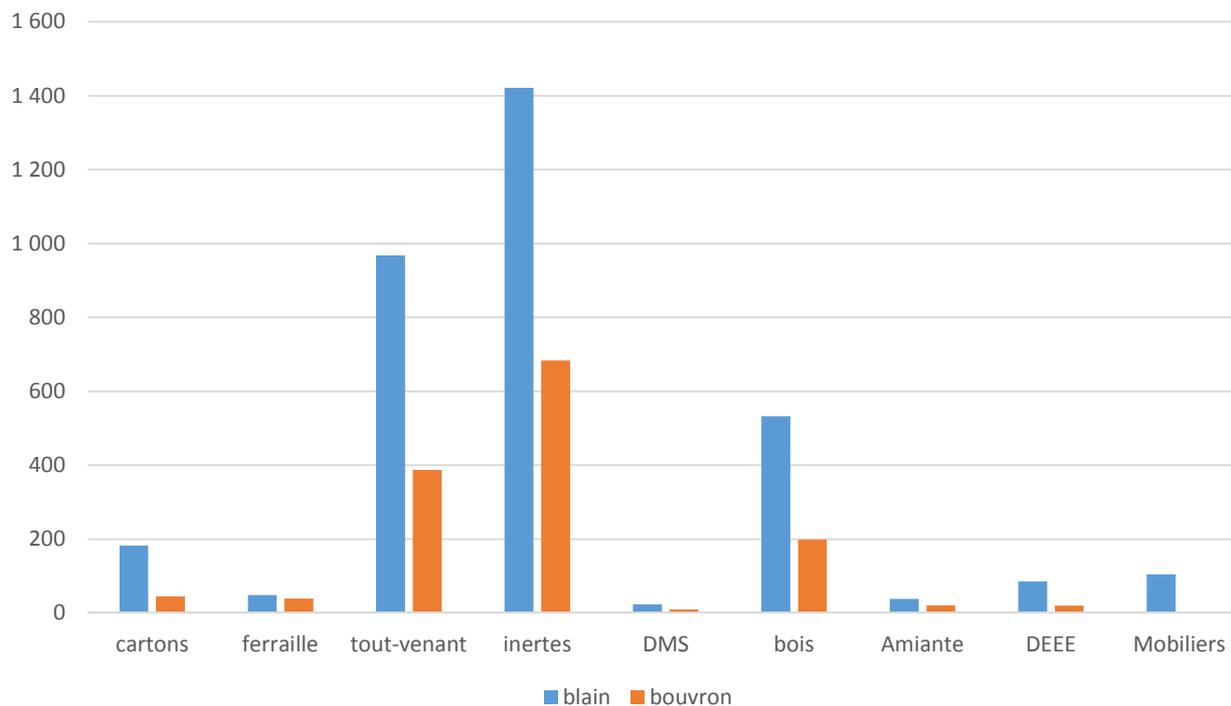
5.1 Le détails par flux

DETAILS PAR FLUX		2016	2015	Evolution
 CARTONS	Cartons	227 t	228 t	⇒
 MÉTAUX	Ferrailles	87 t	3 t	⇒
 ENCOMBRANTS	Tout-venant	1 355 t	1 279 t	+ 6% ⇒
 DÉBLAIS / GRAVATS	Déchets inertes	2 105 t	1 759 t	+ 20% ⇒
 BOIS	Bois	731 t	686 t	+ 7% ⇒
 DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	106 t	57 t	+ 86% ⇒
 AMEUBLEMENT	Mobilier	105 t	35 t	+ 200% ⇒
 AMIANTE CIMENT	Déchets d'amiante liée	59 t	46 t	+ 28% ⇒
 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)	Déchets dangereux (DMS)	33 t	22 t	+ 50% ⇒
 DÉCHETS VERTS	Déchets verts	23 745 m ³	24 865 m ³	- 5% ⇒

On observe une tendance globale à la hausse sur presque tous les gisements. A noter cependant la baisse relative sur le gisement « Déchets Verts » et l'optimisation des collectes spécifiques « Mobilier » (nouvelle filière mise en place en 2015 et qui permet de retirer des tout-venants une fraction « plastique » pour de les valoriser) et « DEEE » (meilleure gestion des enlèvements et lutte contre les vols d'électroménagers).

5.2 Le détail par déchèterie

INERTES ET TOUT-VENANT déchets principaux des déchèteries



Les 2 déchèteries intercommunales suivent la même évolution sur l'ensemble des flux. Le site de BLAIN concentrant en moyenne 70% des tonnages et BOUVRON 30%.

De manière plus spécifique, on observe les variations les plus fortes sur :

- les déchets inertes (+55% sur BOUVRON par rapport à 2015)
- les déchets électroniques (+81% sur BLAIN et +112% sur BOUVRON)
- les déchets dangereux (+59% et +23%)

Concernant les déchets inertes, la situation de la déchèterie de Bouvron et les difficultés techniques pour maintenir fermé le site en dehors des heures d'ouvertures permettent des dépôts non autorisés importants par des particuliers mais aussi des entreprises (endo ou exogènes).

Pour les flux « DEEE » et « Déchets Dangereux », la sécurisation du gisement et la mise en place de nouvelles consignes de tri ont permis d'augmenter les quantités de déchets récupérés et envoyés au recyclage en les retirant des tout-venants ou des OMr.

INDICATEURS FINANCIERS

1 - LES SOURCES DE FINANCEMENT

Les recettes du service sont composées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco-organismes pour le recyclage de certaines catégories de déchets ainsi que des recettes d'exploitation.

Les charges correspondent à la compilation des coûts de fonctionnement, des coûts payés aux prestataires chargés d'assurer des missions de collecte et de traitement et des charges d'amortissement supportées par la collectivité (ces montants intègrent les investissements des moyens de collecte et le coût de la construction des équipements de collecte et de traitement auxquels viennent s'ajouter le coût des travaux d'adaptation nécessaire à leur maintien en état).

1.1 La TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été choisie comme principal vecteur de financement. Elle répond aux dispositions des articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts. La T.E.O.M n'est pas en lien direct avec le service rendu. C'est une taxe fiscale additionnelle à la taxe sur les propriétés bâties qui suit les variations de cette dernière. Son taux est voté chaque année par le conseil communautaire. Il est le même pour l'ensemble des communes du Pays de Blain et était fixé à 16 % en 2016.

Produit 2016 de la T.E.O.M : **1 526 248,49 €**

1.2 Les recettes d'exploitation

Ces recettes sont essentiellement constituées des contributions perçues auprès des usagers, des commerçants et artisans qui adhèrent aux services de collecte proposés par la collectivité (collecte « Cartons », participations projets « Réduisez vos déchets, adoptez des poules », ...). Les apports payants de matériaux en déchèteries complètent ces recettes d'exploitation.

1.3 Les recettes provenant des éco-organismes: le principe de responsabilité élargie du producteur

Un éco-organisme est une structure (société, consortium, collectivité) qui assume la responsabilité financière et organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie tels que les emballages (Eco-Emballages, Adelphe), les pneus (Alliapur), les équipements électriques et électroniques (Eco-Logic, Ecosysteme, ERP), les papiers (EcoFolio), les ampoules (Recylum), les textiles (Eco TLC)...

Leur mission s'inscrit dans un principe fondateur qui est la *Responsabilité Élargie du Producteur*. Cette notion désigne des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. C'est une des solutions cherchant à internaliser les coûts externes d'un produit jusqu'à sa fin de vie, et à réduire la production de déchets, qui, selon l'OCDE, a augmenté de 22% par habitant de 1980 à 1997, alors même qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des espaces de stockage, traitement et gestion de ces déchets. Souvent les producteurs s'associent en filière pour gérer collectivement cette responsabilité. Les producteurs (fabricants) nationaux, comme les importateurs de produits et leurs distributeurs (pour les produits de leurs propres marques) ont la responsabilité y compris de financer la collecte sélective et le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

Depuis le milieu des années 1990, ils peuvent assumer ces responsabilités seuls ou (le plus souvent) collectivement, via un éco-organisme de filière auxquels ils adhèrent et qu'ils financent, et qui - depuis la loi Grenelle II - doit être agréée par les pouvoirs publics, surveillée par un Senseur de l'Etat et soumise à un cahier des charges publié par arrêté ministériel. En France, les éco-organismes recueillaient vers 2009 près de 800 millions euros par an, pour développer les filières de collecte, recyclage et traitement ad hoc. Une partie des cotisations alimentent les collectivités locales ou leurs prestataires de collecte et de traitement des déchets.

1.3.1 Les principales filières mises en place depuis 2010

- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- Pneumatiques usagés ;
- Piles et accumulateurs usagés ;
- Textiles, linges de maisons et produits de maroquinerie usagés ;
- Médicaments non utilisés (MNU) ;
- Déchets de soins des particuliers (DASRI) ;

1.3.2 Les nouvelles filières

• Filière DDS

Cette filière est dédiée aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages, appelés précédemment Déchets Ménagers Spéciaux (DMS). L'éco-organisme ECOODS, agréé fin 2012, est depuis en charge de la collecte et du traitement des DDS. En 2016, les consignes de tri fixées par ECOODS pour les déchèteries ont été revues et développées. Désormais les déchets dangereux sont séparés en 21 catégories et 2 opérateurs de collecte.

• Filière DEA

Cette filière est dédiée aux Déchets d'Eléments d'Ameublement (déchet des particuliers et des professionnels). L'éco-organisme Eco-Mobilier, agréé fin 2012, est dorénavant en charge de la collecte et du traitement des déchets d'ameublement des ménages (l'éco-organisme Valdélia étant en charge des déchets d'ameublement des professionnels). Conformément au cahier des charges de l'Eco-organisme, le volet opérationnel de la filière se met progressivement en place sur les déchèteries du SMCNA. La déchèterie de Blain est équipée d'une benne Eco-Mobiliers depuis juillet 2015. 2016 a donc été la 1^{ère} année pleine de fonctionnement pour cette filière sur la déchèterie de Blain, avec comme intérêt de pouvoir retirer du tout-venant toute la fraction « mobilier plastique » qui jusqu'à alors n'était pas valorisée.

- Filière Huiles moteurs usagées (filière plus encadrée réglementairement).

2 - LES SOUTIENS ECO-EMBALLAGES

Eco-Emballages a été créée le 19 novembre 1992. C'est une entreprise privée créée à l'initiative d'industriels de la grande consommation, agréée par les pouvoirs publics qui répond au principe de responsabilité élargies des producteurs d'emballages. Sa mission : installer, organiser, superviser et financer la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers dans l'hexagone.

Ainsi, sur chaque produit acheté et portant le logo Eco-Emballages, le consommateur contribue financièrement au tri et au recyclage de l'emballage acheté. L'argent est versé à Eco-Emballages par les distributeurs et ensuite Eco-Emballages reverse l'argent aux structures (collectivités principalement) qui financent effectivement la collecte sélective et le tri des emballages. Ces soutiens sont basés principalement sur les performances de tri et les opérations de communications et sensibilisation au tri sélectif.

3 - LES SOUTIENS ECO-FOLIO

En 2008, le Pays de Blain a signé une convention avec Eco-Folio, éco-organisme chargé de la mise en place de la filière de collecte et valorisation des déchets d'Imprimés Non Sollicités (I.N.S). Périmètre qui s'est étendu en 2015 à l'ensemble des imprimés papiers et papiers à usage graphique destinés à être imprimés.

4 - LES SOUTIENS ECO-SYSTEMES

Le Pays de Blain, via le SMCNA, a signé une convention avec Eco-Systèmes, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des DEEE. Les habitants du territoire peuvent depuis apporter ces déchets d'équipements électriques et électroniques dans les déchèteries communautaires, l'Eco-Organisme assurant la reprise et la valorisation du gisement regroupé dans nos équipements.

5 - LES PRINCIPAUX COÛTS

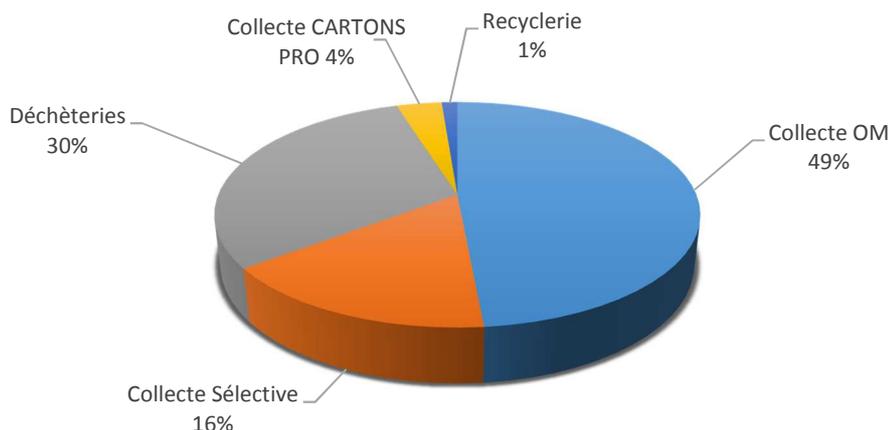
		Dépenses	Coût/habitant	Coût/tonne
COLLECTE	Total COLLECTE	656 274,54 €	40,25 €	71,13 €
	Collecte OM	318 504,11	19,54	108,63
	Collecte Sélective	105 788,26	6,49	83,04
	Déchèteries	200 336,73 €	12,29	42,62
	Collecte CARTONS	23 493,94	1,44	-
	Recyclerie	8 151,50	0,50	25,47
TRAITEMENT	Total TRAITEMENT	698 594,71 €	42,85 €	80,57 €
	Enfouissement (OMr + Tout-venant)	389 433,09	23,89	91,07
	Centre de Tri (Collecte sélective)	84 803,28	5,20	90,12
	Valorisation matières (Déchèteries)	224 358,34	13,76	64,98
FRAIS DE GESTION	Total CHARGES STRUCTURES	153 538,72 €	9,42 €	17,24 €
	Bâtiments (entretien, location, fluides....)	7 222,68	0,44	0,81
	Atelier mécanique (fourniture pièces)	22 698,47	1,39	2,55
	Assurances	17 402,36	1,07	1,95
	Autres charges	381,24	0,02	0,04
	Frais gestion personnels (encadrement, EPI, formation....)	42 941,19	2,63	4,82
	Communication	2 902,43	0,18	0,33
	Charges financières	6798,04	0,42	0,75
	Dotation aux amortissements	43 192,31	2,65	4,85

Pour l'année 2016 le coût total des dépenses liées à la gestion des déchets des ménages s'élève à 1 472 487,55 € TTC (données CA 2016).

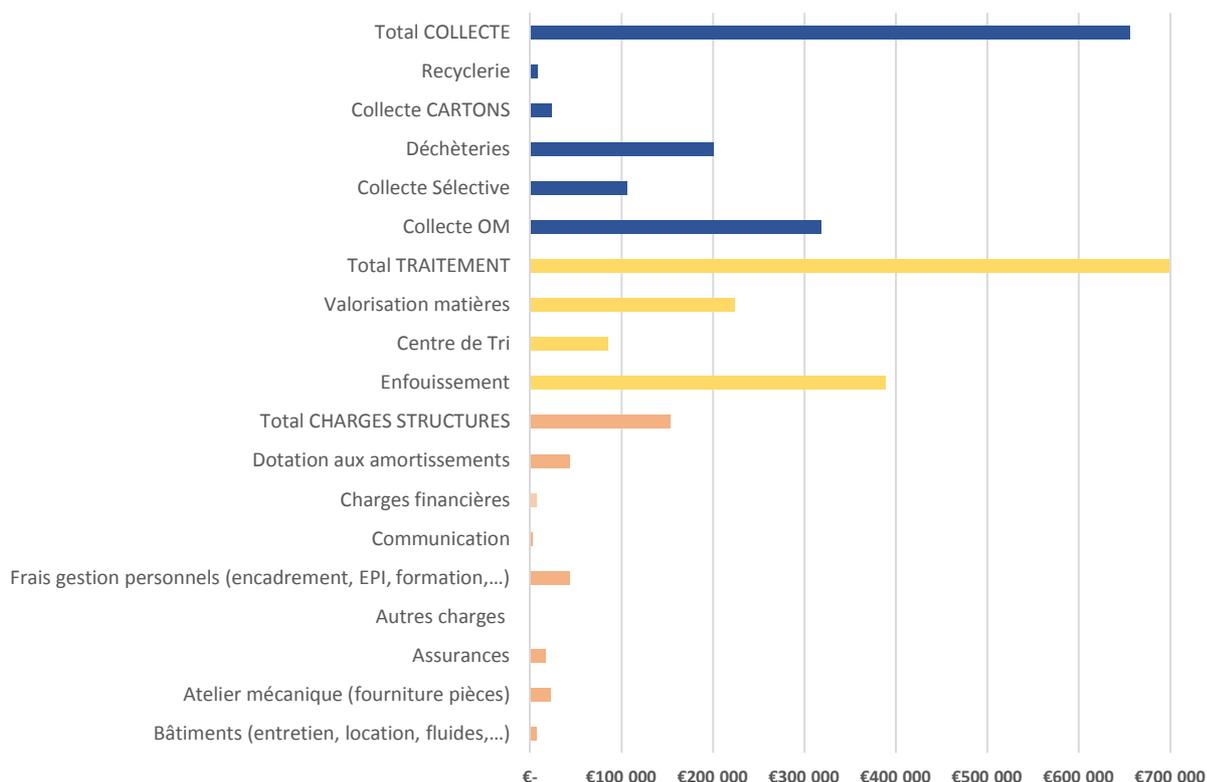
Ce qui représente une dépense moyenne de **90,32 €/habitant**.

Chaque tonne de déchet produite coûte ainsi à la collectivité 165,34 € et le déchet le plus onéreux reste le déchet non trié directement jeté à la poubelle (OMr = 199,70 €/t).

POIDS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS SERVICES DE COLLECTE PROPOSES AUX HABITANTS



LES POSTES DE DEPENSES LIES A LA GESTION DES DECHETS MENAGERS



6 - LE BILAN FINANCIER 2016

6.1 Section de Fonctionnement

	2016	2015
DEPENSES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Charges à caractère générale	867 312,31 €	751 733,50 €
Charges de personnels et frais assimilés	453 357,74 €	479 635,08 €
Autres charges de gestion	108 625,19 €	118 56,59 €
Dotations aux amortissements	43 192,31 €	327,57 €
Total dépenses	1 472 487,55 €	1 343 552,74 €

	2016	2015
RECETTES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Recettes issues de la TEOM	1 526 248,49 €	1 513 135,01 €
Produits des services	180 277,67 €	146 967,56 €
Participations et dotations reçues	40 608,52 €	41 378,88 €
Produits exceptionnels	4 447,34 €	-
Atténuations de charges	1 224,71 €	14 826,01 €
Total recettes	1 752 806,73 €	1 716 307,46 €

	2016	2015
RECETTES - DEPENSES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Différence (recettes - dépenses)	280 319,18 €	372 754,72 €

6.2 Section d'Investissement

	2016	2015
DEPENSES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Matériel de bureau	-	2 400,14 €
Travaux réparation déchèteries	831,60 €	429,98 €
Achat matériel roulant	12 376,76 €	-
Achat autres matériels (conteneurs)	40 270,50 €	43 561,45 €
Immobilisation corporelles	13 200,00 €	-
Total dépenses	66 678,86 €	46 391,57 €

	2016	2015
RECETTES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Transfert entre sections	43 027,75 €	214,54 €
Subvention d'investissement	-	-
Emprunts	-	-
Total recettes	43 027,75 €	214,54 €

	2016	2015
RECETTES - DEPENSES	EN EUROS TTC	EN EUROS TTC
Différence (recettes - dépenses)	- 23 654,11 €	- 46 177,03 €

RAPPORT ANNUEL

Dans son article 1, la loi n° 95-101 du 2 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi « Barnier » précise que *« chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses »*.

Une partie de la loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 224-5 et L 5211-39).

Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret n° 200-404 du 11 mai 2000.

Communauté de Communes de la Région de Blain
1 avenue de la Gare – BP 29 – 44130 BLAIN
Téléphone : 02.40.79.09.92
Fax : 02.40.79.96.71
www.pays-de-blain.com